



RÈGLEMENT NUMÉRO 439-15
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITE DE VAL-DES-LACS

**Règlement numéro 439-15 comportant une délégation de pouvoirs concernant
les vacances des employés**

SÉANCE ORDINAIRE tenue le 18 juillet 2015, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sous la présidence de monsieur Jean François Delisle, étant présent mesdames et messieurs Nicola Ranieri, Charles-Auguste Côté, Marielle Ménard, Marc Gravel, Sylvain Gauthier et Fatima Hamadi.

Est également présent : Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim

Que le règlement portant le numéro 439-15 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le conseil délègue le pouvoir au directeur général d'accorder les vacances des employés de la Municipalité de Val-des-Lacs et d'autoriser la modification de celles-ci.

ARTICLE 2 – MISE EN VIGUEUR

Le règlement sera en vigueur lors de la publication de l'avis de mise en vigueur conformément à la loi.



Jean F. Delisle, maire



Stéphanie Russell,
secrétaire-trésorière par intérim

Avis de motion : 20 juin 2015

Adoption : 18 juillet 2015

Mise en vigueur : 23 juillet 2015